



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 6

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée permet à M. le *ministre* LEMIEUX de proposer que le titre en anglais du projet de loi 7 qui a été indiqué au *Feuilleton* soit remplacé par « *The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act (Affordable Housing)* ».

Il s'élève un débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* LEMIEUX propose la première lecture du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg (logement abordable)/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act (Affordable Housing)*.

M^{me} la ministre ALLAN propose la première lecture du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Teachers' Society Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage d'abandonner le projet d'autoroute concernant le tronçon de la route provinciale à grande circulation n° 1 et les trois intersections de Virden, particulièrement celle de la rue King. (M. Stephenson, A. Carruthers, S. Herkness et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de remettre dans l'état où ils se trouvaient avant les inondations le parc provincial Saint-Ambroise et ses points d'accès afin que le parc puisse rouvrir au plus tard pour la saison 2013. (D. Goodman, D. Marcine, M. Pull et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage de rouvrir la salle d'urgence à Vita le plus tôt possible et qu'elle s'engage à fournir un soutien médical approprié aux résidents du sud-est du Manitoba au cours des nombreuses années à venir. (A. Reimer, J. Reimer, O. Paciorka et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le piètre état de la route provinciale secondaire 520 entraîne de graves problèmes de sécurité et qu'il envisage d'y remédier en priorisant sa reconstruction. (J. Adler, T. Swiderli, C. Beur et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (J. Hofer, C. Wollmann, A. Wollmann et autres)

M. le *ministre* ROBINSON dépose les rapports trimestriels du Fonds de développement économique local — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 2012.

(Document parlementaire n^o 7)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. GAUDREAU, GRAYDON, WIEBE et SMOOK ainsi que M^{me} la *ministre* SELBY font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GAUDREAU voulant que soit présentée à l'administrateur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que, malgré l'augmentation record des impôts et des transferts provenant d'autres provinces, le gouvernement provincial continue à dépenser au-delà de ses moyens au détriment des générations futures;
- b) que, malgré cette augmentation record, le gouvernement provincial ait doublé sa dette;

- c) que, malgré cette augmentation record, le Manitoba demeure la capitale de la pauvreté infantine au Canada;
- d) que, malgré cette augmentation record, l'utilisation des banques alimentaires dans la province atteint un niveau record et qu'on retrouve au Manitoba le plus haut pourcentage d'enfants ayant recours à ces banques au Canada;
- e) que, malgré cette augmentation record, le gouvernement ne s'attaque pas à son déficit en matière d'infrastructure et que les routes et les ponts soient mal entretenus;
- f) que, malgré cette augmentation record, de nombreuses victimes des récentes inondations n'aient pas encore reçu d'indemnités satisfaisantes pour les pertes qu'elles ont encourues;
- g) que, malgré cette augmentation record, les longues périodes d'attente dans les salles d'urgences et pour les chirurgies continuent de mettre en danger la vie des Manitobains;
- h) que, malgré cette augmentation record, de nombreuses personnes âgées soient confrontées à de longues périodes d'attente pour avoir accès à des lits de soins de longue durée;
- i) que, malgré cette augmentation record, les étudiants manitobains continuent d'occuper les rangs inférieurs dans les matières principales, telles la lecture, les mathématiques et les sciences;
- j) que, malgré cette augmentation record, les universités manitobaines soient aux derniers rangs des universités canadiennes;
- k) que, malgré cette augmentation record, une grave pénurie de logements à prix abordables subsiste;
- l) que, malgré cette augmentation record, le gouvernement provincial s'entête à faire de l'ingérence politique au sein des sociétés d'État afin de soutirer encore plus d'argent à celles-ci et aux Manitobains;
- m) que, malgré cette augmentation record, le Manitoba demeure la capitale du crime violent au Canada et que les gangs de rues continuent à prospérer;
- n) que, malgré cette augmentation record, de nombreux Manitobains autochtones vivent toujours dans la pauvreté et que leurs collectivités manquent de services de base;
- o) que, malgré cette augmentation record, beaucoup de secteurs agricoles ne reçoivent pas un appui suffisant lorsque des imprévus majeurs nuisent à la production alimentaire;

Lundi 26 novembre 2012

p) que, malgré cette augmentation record, beaucoup trop de Manitobains quittent pour s'installer dans d'autres provinces,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. PEDERSEN, M. le *ministre* CHIEF, M. CULLEN, M. le *ministre* BJORNSON, M^{me} STEFANSON, M. le *ministre* RONDEAU, M. GERRARD et M^{me} BLADY interviennent. M. MAGUIRE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID